

RÈGLEMENT de Courir à Pornic 2026

Article 1 : les courses

La 31ème édition de « Courir à Pornic » aura lieu dimanche 19 juillet 2026, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Club du Littoral 44.

4 courses sont programmées :

- 10,3 km (Course Christophe Ruer) – départ à 9h30 - Cadets à Masters, années 2010 et précédentes ;
- 3 km (Challenge Gavet) – départ à 10h45 – Benjamins-Minimes, de 2011 à 2014
- 3 km Sport Adapté - départ à 10h45
- 1,5 km Galopade – départ à 11h15 – Eveil Athlétique - poussins, années 2015 à 2019, voire plus jeunes si accompagnés d'un parent.

Article 2 : conditions de participation

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et F.F.TRI doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un Pass Prévention Santé. Voir article 3

Le mineur licencié doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours ainsi qu'une autorisation parentale signée, le mineur non licencié doit fournir un certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale signée.

Autorisation parentale disponible sur le stand d'inscriptions ou téléchargeable (sauf pour la Galopade) <https://www.cjac-athletisme.com/documents/autorisation-parentale-de-cap-444471>

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Pass Prévention Santé

La Fédération Française d'Athlétisme, a décidé de remplacer le Parcours Prévention Santé par le Pass Prévention santé

Il est payant (5€) et valable 1an, il inclut une assurance responsabilité civile

Il ne concerne que les non licenciés majeurs.

Cette année vous devez utiliser le PPS pour valider votre inscription. La question vous sera posée lors de l'inscription.

Lien pour obtenir un PPS <https://pps.athle.fr/>

Article 4 : conditions de course

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, trottinette, rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée. En raison du circuit en boucles de « Courir à Pornic », les coureurs les plus rapides sont amenés à dépasser d'autres concurrents ; il est demandé de répondre aux appels des vélos ouvriers et de s'écarter pour faciliter les dépassements, donc pour raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 5 : assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Protection Civile, le PC se situant dans le village d'arrivée.

Article 6 : assurance

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégrée au dossard (jetable) qui sera initialisé au passage de la ligne de départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR

CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

Article 8 : inscriptions

Les inscriptions pour les 10,3 km et le 3 km se feront par internet sur le site <https://timepulse.fr> à partir du 15 mai jusqu'au vendredi 17 juillet à 12h.

Le droit d'inscription est de : 13€ pour les licenciés F.F.A. F.F.TRI et 16€ pour les non licenciés

Frais de validation inscription en plus : 1,50 €

Il sera toutefois possible de s'inscrire sur les lieux de retrait des dossards si la jauge de 1 100 coureurs n'est pas atteinte, dans ce cas un tarif unique de 20 € sera appliqué.

Vous aurez la possibilité d'effectuer un don au profit des Restos du Cœur de Pornic au moment de votre inscription.

Gratuit pour la Galopade et le 3 km

En cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur, remboursement de l'inscription 5€.

Pour le 10,3 km les inscriptions seront limitées à 1 100 participants

Article 9 : retrait des dossards

Retrait des dossards (sur présentation de la carte d'identité ou de la licence) :

- samedi 18 juillet de 10h à 18h à Décathlon Pornic.

- dimanche 19 juillet sur place, esplanade de la RIA de 8h à 9h.

Pour une question d'organisation, dans la mesure du possible venez retirer votre dossard le samedi.

Une tierce personne a la possibilité de retirer les dossards pour d'autres personnes sur présentation de la carte d'identité ou licence de celles-ci.

Article 10 : Equipes

Il y a la possibilité de constituer des équipes qui feront l'objet d'un classement. Les équipes seront constituées avec un maximum de dix coureurs, mixité possible. Le classement se fera sur les quatre premiers. Cependant il ne sera pas possible de constituer une équipe de club ou de licenciés dans le même club. C'est au moment de l'inscription que l'on vous posera la question de savoir si vous faites partie d'une équipe.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Article 12 : les résultats

Il n'y aura pas d'affichage sur place des résultats. Ils seront disponibles sur le site internet de Time Pulse <https://timepulse.fr>

Article 13 : récompenses

10,3 km : aux 3 premiers hommes et femmes du scratch et au premier de chaque catégorie femmes et hommes. Un cadeau sera offert à tous les participants.

Les trois premières équipes seront récompensées

Au tirage au sort 3 lots seront offerts par la Thalasso de Pornic ainsi qu'un paddle

3 km : Récompenses à la première fille et au premier garçon des minimes et des benjamins.

Galopade : lot à tous les participants à l'arrivée - Pas de podium ni classement.

Article 14 : droit à l'image

Les participants à l'épreuve (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

Article 15 :

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque coureur devra utiliser les nombreuses poubelles de tri sélectif mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation, tout jet sur la voie publique entraînera la disqualification du concurrent.

Article 16 : cession de dossard

Si vous avez un dossard et que vous êtes dans l'impossibilité de participer à la course vous avez la possibilité de le céder en utilisant la fonction **CESSION DE DOSSARD** sur le site d'inscriptions de Time Pulse
Attention : c'est la seule façon de transférer son dossard. Nous ne travaillons pas avec une quelconque plateforme de transfert de dossards.